

La retraite doit rester un salaire différé

Elie Cohen, Jean-Paul Fitoussi et Jean Pisani-Ferry

Notre article fait débat, et suscite des réponses. En forme de réquisitoire, de la part Liêm Hoan Ngoc et Bruno Tinel : nous « avouons enfin le fond de notre pensée » (réactionnaire, comme il se doit) ; notre but ne serait que de « convertir les salariés au masochisme social ». En forme de discussion, de la part de Jean-Christophe Le Duigou, Nasser Mansouri-Guiliani et Pierre-Yves Chanu : sans caricaturer nos thèses, ils expliquent pourquoi ils sont en désaccord.

Aux premiers nous suggérons, la prochaine fois, de prendre l'instant de la réflexion avant de revêtir la toge du procureur. Peut-être alors nous opposeront-ils des arguments. Avec les seconds, nous souhaitons poursuivre le débat de fond.

Une clarification s'impose d'abord. Tel qu'il est actuellement posé, le débat sur les retraites mêle trois questions qu'il y aurait mérite à bien distinguer. La première est celle de la répartition du revenu national entre salaires et profits. Celle-ci se décide dans l'entreprise, en fonction d'un rapport de forces qui lui-même renvoie à une série de déterminants (niveau du chômage, puissance des syndicats, technologie, capacité des entreprises à délocaliser). La politique économique n'a pas *directement* les moyens de modifier ce partage : à supposer qu'un gouvernement décrète une hausse générale des salaires, les entreprises resteraient, *in fine*, maîtresses de leurs effectifs et donc de leur masse salariale. Elle peut le faire *indirectement* en favorisant la baisse du chômage. Cette action n'a rien de mécanique, elle ne produit ses effets que progressivement, mais ce n'est pas une raison pour ne pas la conduire : il ne faut pas se résigner au chômage de masse.

La deuxième question est celle de la redistribution entre les ménages par la fiscalité et les prestations sociales. La politique économique a ici les leviers en main. En jouant sur les impôts et les prestations, elle modifie la distribution des revenus après que ceux-ci se sont formés dans l'entreprise. Bien entendu, cette action directe s'accompagne d'effets indirects : c'est tout le débat sur les limites de la redistribution par l'impôt. Certaines catégories – footballeurs, cadres mobiles.. – peuvent y échapper en se délocalisant ou en menaçant de le faire. Le lobbying politique produit aussi ses effets, ce dont témoigne la faible taxation moyenne des revenus de l'épargne. Ces obstacles, et notamment la mondialisation, ne doivent pas détourner de l'objectif d'une fiscalité équitable. Mais quoi qu'il en soit, impôt et transferts ne modifient pas beaucoup la répartition salaires-profits.

La troisième question est celle de la répartition entre générations qu'organise le système de retraites. Pour l'essentiel, elle se joue entre les ménages actifs et les ménages retraités (qui sont, bien entendu, les parents des premiers). En dépit de la fiction des cotisations dites patronales qui leur donne un droit de regard sur l'assurance-vieillesse, les entreprises n'ont pas grand-chose à y voir. La fiscalité non plus, sauf par le canal de l'endettement public qui transfère dans le temps le financement des dépenses publiques.

Nous n'établissons aucune hiérarchie entre ces trois questions. Mais nous plaidons pour qu'elles ne soient pas confondues. Ce qui nous gêne dans certaines propositions est qu'elles prétendent trouver la solution d'un problème (l'allongement de la durée de vie et son impact sur le coût des retraites) en en soulevant un autre (la répartition du revenu dans l'entreprise ou la charge fiscale relative des revenus du travail et du capital). Si les profits sont excessifs, pourquoi faudrait-il les réduire via le financement des retraites plutôt que par une hausse des salaires ? Si l'épargne est sous-taxée, pourquoi prendre le prétexte des retraites pour corriger

cela ? Nous disons simplement que ce ne serait ni efficace, ni susceptible d'aider la société française à affronter les choix intergénérationnels.

A ce raisonnement, les économistes de la CGT opposent successivement deux arguments. Le premier est qu'il faut éviter de pénaliser les entreprises qui créent des emplois en exonérant celles qui en détruisent. Ils proposent donc d'asseoir les cotisations retraites sur l'ensemble de la valeur ajoutée au lieu des seuls salaires. Le raisonnement – qui témoigne de ce que la CGT est attentive aux effets du coût du travail sur l'emploi – se comprend bien. Il est tentant. Mais nous restons dubitatifs. Mettre en cause le lien direct entre salaires et retraites qui est à la base de la répartition n'est pas un choix sans conséquences. Autant il était justifié de le faire pour la maladie, qui a le caractère d'une assurance universelle, autant la retraite conserve à nos yeux le caractère d'un salaire différé. C'est pourquoi elle n'est pas financée par un impôt mais par une cotisation. Il faut pour envisager une réforme être assuré qu'elle passera l'épreuve du temps, et nous n'en sommes pas certains en ce qui concerne la cotisation sur la valeur ajoutée. Précisons que notre souci n'est nullement de préserver la rentabilité des entreprises. Il est d'éviter une situation où, de fait, la charge du financement continuerait à reposer ultimement sur les salariés, tandis que le lien symbolique du contrat intergénérationnel aurait été altéré.

Le second argument est celui de la croissance. Les chiffres cités dans l'article suggèrent qu'il est possible de sortir du problème « par le haut » en remplaçant les bataillons de cotisants évanouis par des gains de productivité. Le calcul des intérêts composés donne vite le vertige, surtout lorsqu'on retient une croissance de 3%. Mais c'est un en partie un artifice. Ce qui compte en effet, en matière de répartition, est le niveau de vie *relatif* des actifs et des retraités. Plus la productivité et la croissance seront fortes, plus le revenu des premiers s'accroîtra, et donc plus il faudra relever celui des seconds pour maintenir une certaine parité. Pis : plus la productivité est forte, plus le retraité dont la pension est simplement indexée sur les prix connaît une paupérisation relative à mesure qu'il avance en âge. Il n'y a qu'un point sur lequel la croissance facilite les choses : plus forts sont les gains annuels de pouvoir d'achat, plus léger est un accroissement du prélèvement pour les retraites. Mais cela ne suffit pas à étayer la thèse d'une sortie par le haut. Quant à la vraisemblance des gains de productivité projetés dans l'avenir, le taux de croissance du PIB par employé a régulièrement décliné depuis la période 70/73 où il était de 4% (fin des 30 glorieuses) aux années 90 où il était de 1,3%, et moins encore à la fin. Qu'il ne faille pas se résigner à une telle performance, chacun le comprendra. Qu'on puisse bâtir sur une prévision aussi volontariste l'équilibre des régimes de retraite, voilà qui n'est guère acceptable.